

Questions orales

Le député a déclaré que le marché avait été signé à une époque où le gouvernement demandait des garanties supplémentaires. Je lui rappelle que le marché a été signé le 19 décembre 1973, mais que le gouvernement n'a remis en question les garanties qu'après mai 1974, c'est-à-dire après la décision ou plutôt l'explosion de la bombe en Inde. Le gouvernement a par la suite stipulé qu'il devrait y avoir des garanties plus strictes, le 20 décembre 1974. Le contrat était donc déjà signé et en voie d'exécution au moment où les garanties additionnelles ont été insérées.

Je signalerais aussi, comme je l'ai fait à l'endroit du député de Kingston et les Îles, que l'E.A.C.L. est tenue par contrat de remplir une obligation contractuelle. A mon avis et de l'avis du gouvernement, l'E.A.C.L. devrait s'acquitter de son obligation, mais le gouvernement du Canada, agissant par l'entremise de son organisme, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, devra attendre, pour ce qui est des composants canadiens, que l'entente concernant les garanties soit réglée.

M. Nowlan: C'est ce qui est arrivé dans le cas des approvisionnements de gaz—pas étonnant que nous en manquions!

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À LA CORÉE DU SUD—LES PROPOS DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE AU SUJET DES GARANTIES—DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Une question supplémentaire. Monsieur l'Orateur, je cite encore une fois un journal de Toronto, mais pas celui que le ministre a mentionné. Le *Globe and Mail* de mercredi dernier faisait dire au ministre que la Corée du Sud avait apparemment répondu à toutes les conditions du Canada concernant les garanties se rattachant à la vente d'un réacteur canadien. Est-ce exact et, dans l'affirmative, le ministre déposera-t-il tous les documents établissant ces conditions?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, c'est en fait les hauts fonctionnaires de mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui ont négocié l'entente concernant les garanties. Il pourrait être en mesure de répondre.

M. Brewin: Je ne sais pas s'il a entendu ma question.

Une voix: Il n'écoutait pas.

M. MacEachen: Oui, j'écoutais très attentivement.

M. Brewin: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait dit qu'on avait apparemment répondu à toutes les conditions—est-ce exact? Si c'est exact, quand pourrions-nous voir ces conditions? Quand seront-elles déposées?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous en sommes encore à négocier les derniers arrangements. Nous nous attendons à pouvoir conclure une entente concernant les garanties avec la République de Corée.

M. Brewin: Et les déposer?

[M. Macdonald (Rosedale).]

LA LOI SUR LE DIVORCE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION PRÉVOYANT L'ÉCHEC DU MARIAGE COMME MOTIF—DEMANDE D'ÉTUDE EN COMITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et a trait au récent rapport de la Commission de réforme du droit. Le ministre est-il disposé à présenter une modification à la loi sur le divorce de façon à reconnaître l'échec du mariage comme la cause principal de divorce, et à relever de l'obligation de verser une pension alimentaire. Cette mesure a été préconisée par l'opposition il y a quelque temps et rejetée par le premier ministre qui, au moment où il était ministre de la Justice, s'y opposait vigoureusement. Le premier ministre est-il suffisamment libéral maintenant pour donner suite à cette proposition?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je vais essayer de me retrouver parmi certaines de ces allégations absolument sans fondement pour dégager la question. Je tiens à assurer au député que le gouvernement n'a pas cessé de tâcher par tous les moyens d'essayer de modifier la loi de façon à améliorer le plus possible le sort des Canadiens. Nous allons étudier à ce sujet les deux rapports de la Commission de réforme du droit ainsi que les autres rapports très importants qu'elle a publiés. Nous avons bon espoir qu'il en découlera des mesures législatives efficaces.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de préciser sa réponse nébuleuse et de me dire s'il est disposé à instituer un comité mixte composé de membres de la Chambre et du Sénat pour étudier cette question? En effet, les seuls progrès sérieux réalisés au cours du dernier demi-siècle en matière de divorce ont été possibles grâce à un rapport d'un comité analogue qui remonte à huit ans et, depuis lors, la loi n'a subi aucune modification.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, la question précédente du député contredisait vraiment sa dernière remarque, car la création de la Commission de réforme du droit et l'encouragement à étudier la législation relative au divorce et à la famille sont un exemple des progrès sensibles réalisés. Je ne doute aucunement que le gouvernement devrait examiner sérieusement les propositions qui lui auront été présentées et de déposer des mesures à la Chambre.

* * *

L'ÉNERGIE

LA RADIOACTIVITÉ DES DÉCHETS DE L'USINE ELDORADO NUCLEAR À PORT HOPE—DEMANDE DE PUBLICATION DU RAPPORT D'ENQUÊTE—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a plus d'un mois un certain nombre de plaintes, apparemment fondées, ont été formulées contre la société de la Couronne Eldorado Nuclear à cause des déchets qu'elle déverse à Port Hope; par ailleurs, depuis plus de trois semaines, le ministre a entre les mains un rapport qui reconnaît le bien-fondé de ces plaintes. Le ministre pense-t-il apaiser l'inquiétude des habitants de la région de Port Hope en